

## DÉCISION DU MAIRE N° 2026/06/62

**Objet** : 62 - Contrat VN 26030 – Contrat de service Marco- Agysoft

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,  
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du 7 avril 2026 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,  
Vu le code de la commande publique,  
Vu la proposition formulée par l'entreprise AGYSOFT,

### Décide

- De signer le contrat n°VN26029 Contrat de service du profil acheteur AWS - Agysoft AWS avec l'entreprise AGYSOFT domiciliée Parc Euromédecine II – 560 rue Louis Pasteur – 34790 GRABELS ainsi que toutes les pièces afférentes à ce marché (Hors avenant ayant une incidence financière au-delà de 10 % d'augmentation).

Le montant annuel des prestations s'élève à 10 764.00 € HT soit un total de 43 056.00 € HT.

Le contrat est conclu pour une période de 4 ans ferme.

Fait à Vire Normandie, le 24 juin 2026

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Pascal MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260625-62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2026  
Publication : 25/06/2026

Décision du Maire n°2026/06/62 du 24 juin 2026



Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication.